

La recherche d'informations sur les maladies psychiques se fait de plus en plus au travers de sites Internet.

Trois principales difficultés se présentent. La première est celle de la valeur ou de la véracité des informations, la seconde est celle de la qualité du site, la troisième est l'abondance pour ne pas parler de surabondance des sites ou le meilleur peut côtoyer le pire.

Il est donc indispensable d'être prudent et de s'assurer de la validité des informations. Concernant ce dernier point, nous vous présentons ci-après

Pour la plupart d'entre eux, ils affichent des liens permettant d'approfondir les recherches.

En préambule, il y a bien évidemment notre **site Internet : unafam.org**. Vous y trouverez de très nombreuses informations sur l'UNAFAM, sur les soutiens aux familles, sur les maladies et les handicaps psychiques, sur les besoins des personnes malades ou handicapées psychiques (allocations, protections juridiques...).

Le site permet d'obtenir les informations importantes sur l'ensemble des questions relatives aux maladies et handicaps psychiques du point de vue des familles.

D'autres sites de référence apportent des informations complémentaires ou plus spécialisées. D'autres encore font état de points de vue des professionnels et des usagers.

Sites « généraux »

Psycom : <http://www.psycom.org/>

Créé en 1992 à l'initiative de 5 établissements de santé mentale, il a vu début 2013 ses missions s'élargir à l'ensemble du territoire francilien. Il est géré par une Assemblée Générale composée de représentants de chacun des établissements membres fondateurs, de la FNAPSY et de l'UNAFAM.

Ses missions se répartissent en trois axes :

- Information : diffusion de documents gratuits (brochures, guides),
- Actions de sensibilisation pour des publics non-initiés aux questions de santé mentale mais concernés et formations pour aider les acteurs de santé mentale.
- Communication : notamment le secrétariat général du Collectif national des Semaines d'informations sur la santé mentale (SISM)

Fnapsy : <https://www.fnapsy.org/>

La FNAPSY (Fédération Nationale des Associations d'usagers en PSYchiatry) regroupe à ce jour, 59 associations sur toute la France, soit environ 5000 usagers. La FNAPSY a été la première association créée en France pour développer la représentation des usagers dans les institutions (hôpitaux...).

La Fnapsy organise ou participe à l'organisation de colloques, édite ou participe à l'édition de rapports ou de travaux de réflexions y compris de nature législative ou réglementaire, concernant l'organisation et le fonctionnement de la psychiatrie en France.

CEAPSY : <https://www.ceapsy-idf.org/>

Le Céapsy est pérennisé comme Centre Ressource Troubles Psychiques Ile-de-France avec comme double objectif de proposer, d'une part, un lieu d'accueil et d'information pour les personnes concernées par les troubles psychiques, sans se substituer aux différents dispositifs existant (MDPH ou Unafam notamment), et, d'autre part, de faciliter la coordination sur le territoire francilien des professionnels amenés à accompagner ces personnes.

Ses missions sont l'accueil et orientation par rapport à une situation individuelle auprès des personnes vivant avec des troubles psychiques, de leurs proches et des professionnels amenés à rencontrer une personne en difficulté psychique et l'appui aux professionnels d'organismes intervenant auprès de personnes en difficultés psychiques.

Centres experts : <https://www.fondation-fondamental.org/>

Les centres experts spécialisés bipolaires ou schizophrénie ou dépressions résistantes proposent aux patients :

- des consultations spécialisées pour un diagnostic ou un avis thérapeutique ;
- l'accès à un bilan exhaustif et systématisé réalisé en hôpital de jour pour des patients adressés par un médecin généraliste ou un psychiatre ;
- des soins peu diffusés en pratique courante (psychoéducation, ateliers de gestion du stress, remédiation cognitive, etc.) ;
- la participation à des projets de recherche clinique visant à mieux comprendre la pathologie et à développer de nouvelles stratégies thérapeutiques.

Sites d'établissements sanitaires – établissements publics

Du nord au sud du département 92 :

eps-rogerprevot.fr (sites de Moisselles - secteurs psychiatriques 92G01 à 92G05)

aphp.fr/services/hopital-louis-mourier (secteur psychiatrique 92G06)

ch-nanterre.fr (CASH de Nanterre- secteurs psychiatriques 92G07 et 92G10)

proximite.mgen.fr/ (ESM de Rueil – secteurs psychiatriques 92G08 et 92G11)

eps-erasme.f (secteur psychiatrique 92G09)

hopital-corentincelton.aphp.fr (secteur psychiatrique 92G12)

gh-paulguiraud.fr (Villejuif - secteurs psychiatriques 92G13 et 92G29)

gh-paulguiraud.fr (Clamart – secteurs psychiatriques 92G16 à 92G19)

eps-erasme.fr (secteurs psychiatriques 92G20 et 92G21)

Outre leur présentation générale, ces sites précisent leurs offres et accès aux soins, les structures et les services accessibles

D'autres établissements mutualistes ou privés complètent ce dispositif.

Les coordonnées sont accessibles notamment dans le guide santé mentale édité par Psycom (voir plus haut ce site)

Sites d'établissements à caractère administratif ou social

MDPH : site : hauts-de-seine.fr/solidarites/handicap-et-autonomie/maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph/

La **Maison Départementale des Personnes Handicapées** ou MDPH est un lieu unique de service public visant à accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes handicapées (dont les handicaps psychiques).

En particulier, elle instruit les dossiers qui sont soumis à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui décide de l'orientation des personnes handicapées (enfant ou adulte) et de l'attribution de l'ensemble des aides et prestations.

Espérance Hauts de Seine : <https://www.ehsasso.com/>

L'objet de l'association est de mettre en oeuvre les moyens susceptibles de favoriser la réinsertion sociale de personnes sujettes à des troubles mentaux par la création et la gestion de structures appropriées

Elle anime un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et un service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH). Elle gère des hébergements (foyer d'accueil médicalisé, foyer d'hébergement, des résidences accueil, des appartements associatifs) et un établissement et service d'aide par le travail ESAT

CPAM Service social : ameli.fr/hauts-de-seine/assure/droits-demarches/difficultes-acces-droits-soins/service-social

Le service social peut vous informer et vous conseiller sur vos droits et aides pour les dépenses de santé. Il peut vous accompagner dans les démarches et proposer des orientations vers les services et professionnels proches

CCAS Communaux : *voir sites municipaux*

Les CCAS constituent l'outil principal des municipalités pour mettre en oeuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Ainsi, les CCAS ont notamment pour rôle de soutenir les personnes souffrant de handicap par l'accompagnement de l'attribution de l'aide sociale légale (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...)